

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2001)
Heft: 5

Artikel: Politique énergétique cohérente grâce au label Cité de l'énergie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique énergétique cohérente ...

Les communes de toutes tailles peuvent obtenir le label *Cité de l'énergie* pour autant qu'elles aient entrepris ou réalisé des mesures spécifiques de politique énergétique. En Suisse, il y a déjà 60 *Cités de l'énergie* certifiées.

Le label *Cité de l'énergie* – produit phare de SuisseEnergie pour les communes – est une distinction accordée aux communes qui font preuve d'une politique énergétique conséquente et qui obtiennent des résultats probants, dans le sens des objectifs déclarés de SuisseEnergie, comme la stabilisation de la consommation d'électricité, la réduction de 10% des énergies fossiles, pétrole et gaz, ainsi que l'utilisation accrue des énergies renouvelables.

Le catalogue du label *Cité de l'énergie* comprend six domaines importants en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Pour devenir *Cité de l'énergie*, les communes doivent être actives dans au moins trois d'entre eux et mettre en œuvre 50% au minimum des mesures possibles.

Dans le domaine **Bâtiments et aménagement du territoire**, le plan directeur de l'énergie définit, par exemple, l'approvisionnement en chaleur d'une commune; le plan des zones intègre l'aménagement des zones piétonnes, des pistes cyclables et les transports publics; enfin la comptabilité énergétique permet d'obtenir des données fiables afin d'exploiter l'énergie de manière rationnelle et d'assainir les bâtiments communaux.

Le domaine **Eaux, épuration et rejets thermiques** développe, entre autres, les thèmes de l'utilisation de l'eau de pluie, des installations sanitaires économes en eau, de l'exploitation des rejets thermiques des STEP ou des tarifs liés à la consommation personnelle.

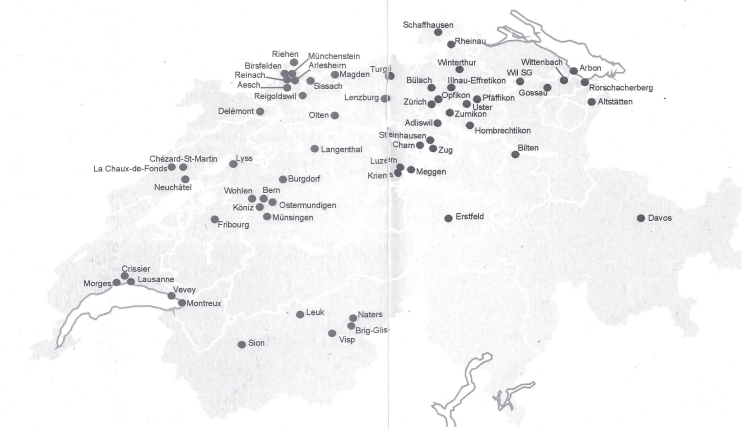
Le domaine **Transport et Mobilité** souhaite promouvoir les transports ménageant l'environnement, l'utilisation mesurée des voitures, ainsi que la mobilité des piétons, des vélos et la promotion des transports publics.

Le domaine **Information et Conseils** vise une politique énergétique transparente et soutenue, entre autres, le dialogue avec les organisations de protection de l'environnement, tandis que le domaine **Organisation interne** définit, en premier lieu, les compétences des responsables de l'énergie et de la commission de l'énergie qui s'engagent à concrétiser la mise en œuvre des mesures planifiées.

Cité de l'énergie aujourd'hui et demain

La Suisse compte aujourd'hui 60 *Cités de l'énergie* dans lesquelles vivent 1.51 million d'habitants, ainsi que 161 communes partenaires qui bénéficient des prestations du programme: séminaires réguliers d'échanges d'expérience, conseil professionnel par des spécialistes, information et documentation pour la mise en œuvre de la politique énergétique communale.

Le label *Cité de l'énergie* a permis d'économiser jusqu'à présent 772 TJ d'énergie électrique et 1990 TJ d'énergie thermique, 86 millions de francs ont été investis et 248 tonnes de CO₂ et 1050 wagons de pétrole ont été économisés.



Carte des Cités de l'énergie au 07.09.01. Le nombre de communes suisses visant le label Cité de l'énergie ou devenant partenaires du programme devrait sensiblement augmenter dans les cinq prochaines années.

La vallée de l'Albula, en association avec 10 petites communes, est une des premières régions qui fait une demande de certification. Monaco est la première commune étrangère qui fait partie de l'Association Label *Cité de l'énergie*. Et dernière nouveauté: le programme suisse va démarrer un label énergie au niveau européen pour les villes et les communes.

Félicitations

Huit nouvelles communes, dont Crissier en Suisse romande, ont été récompensées pour leurs efforts en matière de politique énergétique en se voyant octroyer, début septembre, le label *Cité de l'énergie*.

C'est lors du Symposium sur les énergies renouvelables de Charmey, les 18 et 19 octobre que les autorités de Crissier verront remettre leur diplôme.

... grâce au label *Cité de l'énergie*

Au vu de l'image positive donnée par les *Cités de l'énergie*, le label *Cité de l'énergie* permet de faire accepter plus facilement les mesures de politique énergétique d'une commune, et l'ensemble des acteurs politiques et la population sont plus sensibilisés par le sujet. Le marketing urbain est ainsi bien servi.



Résultats quantifiables

Dans le cadre du programme SuisseEnergie pour les communes, les effets du label *Cité de l'énergie* peuvent aussi être quantifiés de manière durable.

La diminution de la consommation d'énergie et la réduction de CO₂ ont été évaluées dans des dizaines de *Cités de l'énergie*, puis comparées aux chiffres réels. Résultat: dans les communes où des programmes de politique énergétique sont mis en œuvre dans le cadre du label *Cité de l'énergie*, la réduction de consommation d'énergie est de 1 à 2% de la consommation d'énergie totale de la commune.

Le programme SuisseEnergie pour les communes offre en plus des outils en vue du contrôle:

- ENERCOMPTA, outil de comptabilité énergétique
- BILLECO, outil pour effectuer le bilan énergétique communal.

Les aides financières de SuisseEnergie

Outre l'intérêt de profiter d'un service qui a fait ses preuves, une aide financière est apportée aux communes pour le processus du label et des mesures d'accompagnement. Les communes participent à ces coûts pour un montant au moins égal à la participation de la Confédération.

Informations:

SuisseEnergie pour les communes
Bio-Eco Sàrl
Rue du Prieuré 2, CH-1304 Cossonay-Ville
Tél 021 861 00 96 - Fax 021 862 13 25
bio-eco@bluewin.ch
www.energiecrite.ch - www.suisse-energie.ch

Processus du label *Cité de l'énergie*

Avant d'obtenir le mérite de porter le nom de *Cité de l'énergie*, une commune doit passer par tous les stades du processus du label:

- Le conseil
- L'audit préalable
- L'audit de certification
- Contrôle de succès et Re-Audit, etc.

Grâce au label *Cité de l'énergie*, la politique énergétique communale établit des structures claires pour tous les secteurs et domaines concernés, met en place des centres de contact avec des tâches précises et élabore des règlements et des cahiers des charges adéquats.

Le label *Cité de l'énergie* est un outil de gestion pour les autorités et l'administration dans le sens du «New Public Management».